

- | Des garanties souples et adaptées aux salariés et à l'entreprise
- | Une couverture complète
- | Des services pour accompagner les salariés au quotidien
- | Un outil de pilotage social performant

SMI PRÉVOYANCE COLLECTIVE

pour protéger les salariés

POURQUOI SOUSCRIRE ?

UNE COUVERTURE COMPLÈTE :

GARANTIE DÉCÈS, INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL, INVALIDITÉ ET OPTIONS

Les prestations versées par la Sécurité sociale ne compensent pas la perte intégrale de revenus des salariés.

C'est pourquoi, pour améliorer la couverture des salariés, notre contrat de prévoyance permet de compléter l'intervention de la Sécurité sociale, selon le niveau des garanties souscrites.



Pour l'employeur

- Un outil de fidélisation pour les collaborateurs
- Une offre packagée ou modulaire souple
- Des modalités de mise en place simplifiées



Pour les salariés

- Une protection pour les ayants droit
- Un élément de rémunération indirecte
- Un complément de salaire en cas d'arrêt de travail et d'invalidité

GARANTIES PRÉVOYANCE SMI

DES GARANTIES ADAPTÉES

NOS PACKS POUR LES ENTREPRISES DE 6 À 14 SALARIÉS

Parce que chaque entreprise est différente, SMI recueille les besoins et propose la couverture la plus adaptée.

LES PACKS ADAPTÉS À VOTRE SITUATION

	PACK 1	PACK 2	PACK 1,50 % CADRE	
SOCLE MINIMUM	Décès			
	Décès et PTIA*, toutes causes	● ● ●	● ● ●	
	Double effet	OUI	OUI	OUI
	Majoration pour décès et PTIA*, par accident	OUI	OUI	OUI
	Arrêt de travail			
	Indemnités journalières	● ● ●	● ● ●	● ● ●
	Rente invalidité permanente partielle / totale, toutes causes : 1, 2, 3 catégories	● ● ●	● ● ●	● ● ●
	Franchises			
	Rachat de franchise en cas d'accident et/ou hospitalisation	OUI	OUI	OUI
	Franchise continue	● ● ●	● ● ●	● ● ●
OPTION	Indemnité obsèques	OUI / NON	OUI / NON	NON
	Rente éducation	NON	NON	OUI / NON

*PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

GARANTIES PRÉVOYANCE SMI

UNE SOLUTION MODULAIRE
ADAPTÉE AUX ENTREPRISES
DE 15 À 100 SALARIÉS

SMI propose une offre modulaire avec un grand nombre d'options. Le module arrêt de travail ne peut être choisi seul. Il peut être sélectionné jusqu'à 2 niveaux en-dessous ou au-dessus du module de base choisi.

Pour les autres garanties, l'articulation est libre, mais sous condition pour l'extension TC.

	CADRES ET NON CADRES				CADRES
	1	2	3	4	5
Décès					
Décès et PTIA*, toutes causes	●	●●	●●●	●●●●	●●●●●
Double effet	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Majoration pour décès et PTIA*, par accident	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Arrêt de travail					
Indemnités journalières	●	●●	●●●	●●●●	
Rente invalidité permanente partielle / totale, toutes causes : 1, 2, 3 catégories	●	●●	●●●	●●●●	
Franchises					
Rachat de franchise, en cas d'accident et/ou hospitalisation	OUI	OUI	OUI	OUI	
Franchise continue	●	●●	●●●	●●●●	
OPTIONS					
Rente conjoint temporaire	●	●●	●●●		
Rente conjoint temporaire et viagère	●	●●	●●●		
Rente éducation	●	●●	●●●		
Indemnité obsèques	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
Extension TC	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

*PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
Le module arrêt de travail ne peut pas être choisi seul, contrairement au module décès

DÉTAIL DE NOS SOLUTIONS

AVEC LES CONSEILS DE SMI
VOUS COMPOSEZ LA SOLUTION
LA PLUS ADAPTÉE

	MODULAIRE	PACK 1,50 % CADRE	PACK 1	PACK 2
Besoin	Solution à construire au plus près des besoins	Couvrir les obligations de l'employeur	Couvrir les besoins de protection essentielle	Couvrir les besoins de protection renforcée
Catégorie de personnel possible	Cadres et/ou non cadres	Cadres	Cadres et/ou non cadres	Cadres et/ou non cadres
Socle minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Décès • Assistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Décès • Incapacité • Invalidité • Assistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Décès • Incapacité • Invalidité • Assistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Décès • Incapacité • Invalidité • Assistance
Garanties au choix	<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité • Invalidité • Indemnité obsèques • Rente conjoint • Rente éducation • Extension TC 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité obsèques 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité obsèques 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité obsèques



SERVICES D'ASSISTANCE INCLUS

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

24H/24 ET 7J/7

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES SALARIÉS

En cas de besoin (incapacité, invalidité, perte d'autonomie, décès) les équipes d'assistance sont à votre écoute pour informer les salariés et les conseiller dans les démarches du quotidien.

Champs d'intervention

	Aide à domicile*	Garde des enfants	Accompagnement psychologique	Aide au retour à l'emploi	Présence d'un proche	Information vie pratique
Services en cas de maladie ou d'accident ayant entraîné						
Une immobilisation à domicile de plus de 5 jours	●	●	●		●	●
Une invalidité	●	●	●	●	●	●
Une perte d'autonomie	●	●	●	●	●	●
Un décès	●	●	●		●	●
Services en cas de pathologies lourdes						
	●	●	●			●

Un accompagnement au quotidien et l'action sociale

En renfort de l'assistance prévoyance, des solutions sont proposées à chaque étape de la vie dans les domaines suivants :



La famille

Parentalité,
aide aux aidants,
rupture familiale...



La santé

Prévention,
addictions,
maintien de l'autonomie...



La vie professionnelle

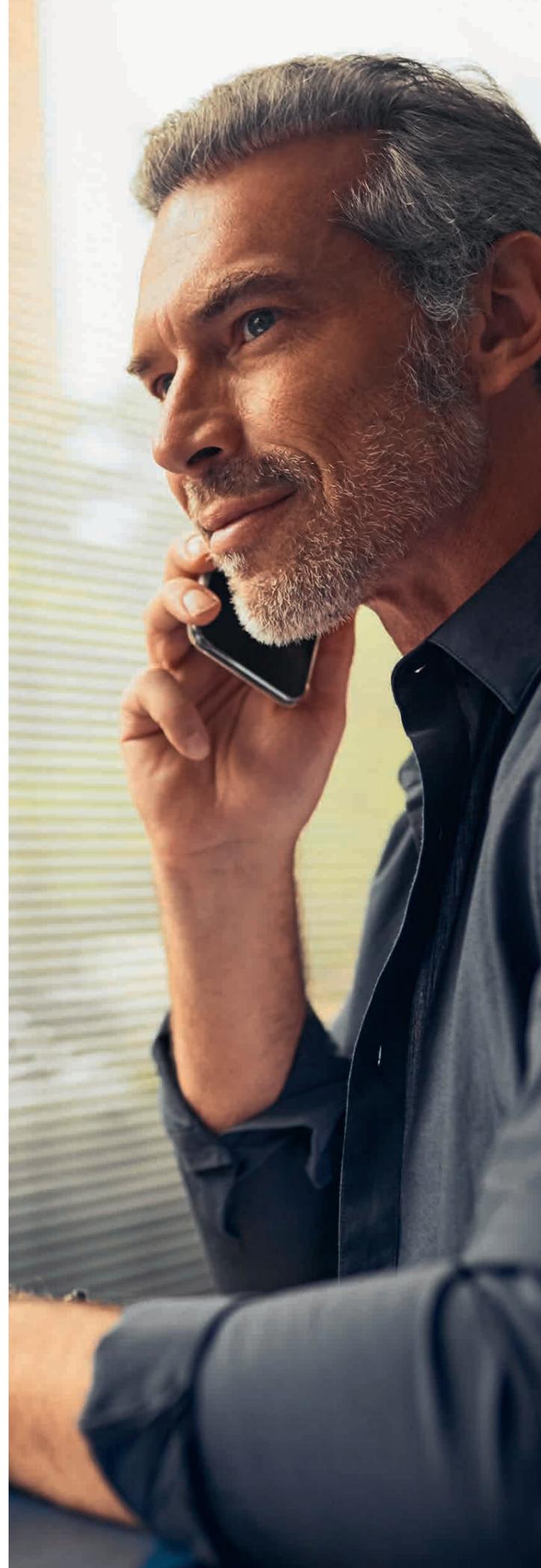
Emploi,
santé au travail,
préparation à la retraite...



La vie quotidienne

Gestion du budget,
logement,
amélioration de l'habitat...

L'Action Sociale SMI intervient dans les moments difficiles de la vie. Une aide, une écoute attentive ou un soutien financier s'avèrent des plus précieux. SMI accompagne ses adhérents avec une véritable approche sociale.



Créée en 1926, SMI est spécialiste des contrats collectifs en santé et en prévoyance.

Organisme à but non lucratif, SMI est un acteur incontournable du système de santé et de la protection sociale qui gère 2 400 services de soins et d'accompagnement pour les adhérents. SMI est experte en santé et prévoyance collective au sein de Covéa, premier groupe mutualiste d'assurance et de protection sociale (réunissant MAAF, MMA, GMF et l'Institution de Prévoyance APGIS), auquel elle a adhéré en 2013.



CHIFFRES CLÉS**

194
collaborateurs

Top 15
12^{ème} au classement 2018 des
40 premières mutuelles de France
par niveau de solvabilité

9 000
entreprises adhérentes

SANTÉ / PRÉVOYANCE

664 769
personnes protégées

ACTION SOCIALE

1 commission/mois
sauf juillet et août

** Rapport d'activité 2018

PARIS - LYON - CAYENNE | www.mutuelle-smi.com

Document à caractère promotionnel

SMI, Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité
SIREN 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08

